



Vous pouvez candidater en ligne via le bouton « **Candidature en ligne** », sur notre site [www.afpia-lyon.fr](http://www.afpia-lyon.fr).

ATTENTION : Pour votre saisie en ligne, vous aurez besoin de préparer un certain nombre de documents obligatoires au format PDF ou JPEG, qui seront à télécharger lors de votre inscription :

- **CV**
- **Lettre de motivation**
- **Carte nationale d'identité ou autres documents d'identité**
- **Relevé de notes officiels des diplômes obtenus**
- **Bulletins des 2 dernières années**
- **Attestation CPAM**
- **Attestation de recensement ou certificat JDC (pour les -25 ans)**

A la fin de la saisie, vous disposerez alors d'un login et mot de passe afin d'accéder à vos informations. Une fois le dossier complet, nous étudierons votre candidature. Si votre cursus est validé par nos services, vous recevrez un mail vous invitant à la recherche d'une entreprise.

*Si vous ne parvenez pas à vous inscrire en ligne, vous pouvez télécharger le pack « Dossier de candidature » sur le Site AFPIA Lyon dans le menu « Guide du candidat ».*

## Les modalités d'inscription

- **Contrat d'alternance (Apprentissage et Contrat de professionnalisation)**

### Recherche d'entreprise

*Le candidat recherche de son côté une entreprise d'accueil, en consultant le portail de l'alternance, le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, auprès de Pôle Emploi, les pages jaunes et les réseaux sociaux.*

*L'AFPIA Lyon transmet des **offres entreprises** au candidat et les **candidatures aux entreprises** (si le profil du candidat est en adéquation avec les offres des entreprises), une fois le dossier complet.*

### Montage du contrat

Dès décision d'embauche, le candidat ou l'entreprise transmettent la "promesse d'embauche" dûment complétée et signée à l'AFPIA Lyon.

Pour l'établissement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, l'entreprise d'accueil prend contact avec son Opco pour les démarches.

### Validation de l'inscription

**Votre inscription ne sera effective qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et dans la limite des places disponibles selon les formations.**

**En cas d'atteinte de la capacité maximale d'accueil, notamment pour les formations nécessitant du matériel et un espace de travail dédiés, vous pourriez être placé(e) sur liste d'attente.**